



Mode de calcul carence ACRE

Par ceoendevenir

Bonjour à tous,

Je me permets de solliciter l'expertise du forum :

J'explique ma situation, en octobre 2018 j'ai créé une société en auto-entrepreneur et j'ai demandé à bénéficier de l'ACCRE/ARCE , ma société ne fonctionnant pas , j'ai fermé ma structure en juin 2021

J'envisage une SASU sur le même code APE

Le délai de 3 ans de carence s'applique t'il en octobre 2024
ou juillet 2024?

Le code APE sera le même

Merci par avance